

2009-5501 24-Feb-2010
[LABEL]

GROUPE 2 HERBICIDE

AgActives^{mc} Metcel^{mc}

HERBICIDE

60% GRANULES DISPERSABLES

LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE OCCIDENTALE ET DU ROSIER SAUVAGE DANS LES PÂTURAGES ET SUR LES PARCOURS NATURELS. POUR LA SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES DANS LES HAUTES HERBES ET LES ZONES NON CULTIVÉES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET ÉGALEMENT POUR LA SUPPRESSION DES ESPÈCES INDÉSIRABLES DE BROUSSAILLES/PLANTES LIGNEUSES DANS LES PARCOURS NATURELS ET LES ZONES NON CULTIVÉES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES.

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Metsulfuron-méthyle 60 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes sulfites et lait.

N° D'HOMOLOGATION : _29626_____ LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

CONTENU NET: 250 GRAMMES

AgActives Crop Protection
C.P. 2200 Streetsville
Mississauga, Ontario
L5M 2H3
1-800-661-8323

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter les combinaisons à manches longues, des chaussettes et des chaussures et les gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.
- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques (les gants ne sont pas nécessaires si on utilise un pulvérisateur à rampe).

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut causer la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par exemple sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, des engrais, des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès

de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le récipient contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

AgActives^{mc} et Metcel^{mc} sont des marques de commerce d'AgActives Crop Protection, une division de 3044873 Nova Scotia Company

[BOOKLET]

GROUPE 2 HERBICIDE

AgActives^{mc} Metcel^{mc}

HERBICIDE

60% GRANULES DISPERSABLES

POUR LA SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE OCCIDENTALE ET DU ROSIER SAUVAGE DANS LES PÂTURAGES ET SUR LES PARCOURS NATURELS. POUR LA SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES DANS LES HAUTES HERBES ET LES ZONES NON CULTIVÉES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET ÉGALEMENT POUR LA SUPPRESSION SUR DES ESPÈCES INDÉSIRABLES DE BROUSSAILLES/PLANTES LIGNEUSES DANS LES PARCOURS NATURELS ET LES ZONES NON CULTIVÉES DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES.

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Metsulfuron-méthyle 60 %

AVERTISSEMENT, contient les allergènes sulfites et lait.

N° D'HOMOLOGATION. __29626 ____ LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

AgActives Crop Protection
C.P. 2200 Streetsville
Mississauga, Ontario
L5M 2H3
1-800-661-8323

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.
- Porter les combinaisons à manches longues, des chaussettes et des chaussures et les gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.
- Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques (les gants ne sont pas nécessaires si on utilise un pulvérisateur à rampe).

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut causer la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par exemple sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS:**CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – LIRE AVANT L'EMPLOI

Les arbres, et autres végétations utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on n'observe pas les recommandations suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de

pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation destinée aux cultures. Garder à l'écart des autres pesticides, des engrais et des semences.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Suivre attentivement les directives pour le nettoyage du pulvérisateur car les résidus dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge, la fétuque traçante rouge établie, le dactyle pelotonné et l'agropyre à crête ou intermédiaire.

APPLIQUER l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} avec un AGENT TENSIOACTIF RECOMMANDÉ.

SE RÉFÉRER À LA SECTION INTITULÉE « INTERVALLE MINIMAL POUR LA ROTATION DES CULTURES » SUR CETTE ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} est recommandé pour la suppression de la symphorine occidentale et du rosier sauvage dans les pâturages et sur les parcours naturels. Pour la suppression des dicotylédones dans les hautes herbes et les zones non cultivées dans les provinces des Prairies.

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} est également recommandé pour la suppression sur des espèces indésirables de broussailles/plantes ligneuses et les zones non cultivées dans les provinces des Prairies.

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} est un herbicide à 60% de matière active disponible sous forme de granule dispersables. L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} doit être mélangé avec de l'eau et un agent tensioactif recommandé et appliqué uniformément par pulvérisation à la volée. Il n'est pas corrosif ni inflammable, n'est pas volatile et ne gèle pas.

La pluie, la température du sol, le pH du sol sont tous des facteurs importants qui affectent le taux de décomposition de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} dans le sol. L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} se décompose plus rapidement dans les sols humides, chauds et ayant un pH faible. La décomposition se fait plus lentement dans les sols secs, froids et ayant un pH élevé.

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} doit être appliqué avec un agent tensioactif recommandé tôt en postlevée sur les mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Un temps chaud et humide favorise la croissance active des mauvaises herbes et intensifie l'activité de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} en maximisant l'absorption foliaire et l'effet par contact. En cas de conditions

froides et sèches, retarder le traitement jusqu'à ce que la croissance active de mauvaises herbes reprenne. Les broussailles et les mauvaises herbes endurcies par des conditions environnementales rigoureuses telles que le froid ou la sécheresse peuvent ne pas être supprimées ou réprimées suffisamment, de sorte que la croissance peut reprendre. L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} peut être appliqué seulement à l'aide d'un matériel de pulvérisation terrestre. Pour obtenir de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} est un inhibiteur de l'enzyme ALS et arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Toutefois, les symptômes typiques (changement de couleur) peuvent ne pas devenir visibles avant 1 à 3 semaines suivant l'application selon les conditions de croissance de mauvaises herbes dépérissant et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré et la durée de l'effet dépendent du taux utilisé, de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes cibles, mais aussi du pH du sol, de l'humidité et de la température du sol, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance.

AGENTS TENSIO-ACTIFS POUR L'USAGE AVEC L'AgActives^{mc} Metcel^{mc}
Ag-Surf*, Agral* 90, Companion*, Citowett* Plus, et Super Spreader Sticker* sont homologués pour usage avec l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} + 2,4-D, et l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} + MCPA. Les mélanges en réservoir n'exigent pas tous l'usage d'un agent tensioactif. Utiliser l'agent tensioactif au taux de 2 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v). Se référer à la section « Directives de mélange ».

MODE D'EMPLOI

PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS :

POUR SUPPRESSION DE LA SYMPHORINE OCCIDENTALE ET DU ROSIER SAUVAGE

- Pour la suppression de la symphorine occidentale, appliquer 25 grammes de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} par hectare.
- Pour la suppression du rosier sauvage, appliquer 30 grammes de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} par hectare.
- Appliquer à l'aide de matériel terrestre uniquement en utilisant un volume de solution de 100-225 litres par hectare. Pulvériser de façon à

couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme.

- Appliquer de la mi-juin à la mi-août après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne. On peut laisser paître le bétail dans les secteurs traités le jour même du traitement.
- Effectuer une seule application de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} par saison.

GAZON GROSSIER ET SURFACES NON CULTIVÉES TELLES QUE LES EMPRISES, LES BORDS DE CHEMINS, LES SITES INDUSTRIELS ET LES CLÔTURES :

POUR SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} peut être appliqué comme traitement généralisé sur les gazons grossiers à raison de 20, 25 et 30 grammes par hectare avec un agent tensio-actif recommandé pour suppression des mauvaises herbes durant toute la saison. L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} peut être mélangé en réservoir avec du 2,4-D afin d'élargir son spectre d'action. Ajouter un agent tensio-actif recommandé à 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation). Une chlorose temporaire, une réduction de la taille ou une suppression de la croissance des graminées peuvent survenir.

Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} en postlevée sur les mauvaises herbes annuelles encore jeunes (qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur); les mauvaises herbes bisannuelles et vivaces jusqu'au début du stade du bouton. Les mauvaises herbes doivent être en pleine croissance au moment de l'application.

Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage et les tiges en se servant d'un appareil assurant une couverture uniforme. Appliquer de la mi-juin à la mi-août après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne. On peut laisser paître le bétail dans les secteurs traités le jour même du traitement.

Effectuer une seule application de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} par saison.

Note : Certaines espèces à feuilles larges désirables telles que la luzerne et le trèfle rouge peuvent être sérieusement endommagées.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES :

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} 20 grammes/ha + agent tensioactif :

:

tanaisie vulgaire	matricaire inodore	kochia à balais	mélilot	soude roulante
----------------------	-----------------------	--------------------	---------	----------------

chardon des champs	laiteron des champs	pissenlit
--------------------	---------------------	-----------

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} 25 grammes/ha + agent tensioactif :

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces éliminées à un taux de 20 g/ha, plus	symphorine occidentale
---	------------------------

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron	pissenlit
--------------------	----------	-----------

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} 30 grammes/ha + agent tensioactif :

Mauvaises herbes supprimées :

Espèces supprimées à un taux de 25 g/ha, plus	pissenlit
--	-----------

Mauvaises herbes réprimées :

chardon des champs	laiteron
--------------------	----------

PARCOURS NATURELS ET ZONES NON CULTIVÉES telles que les emprises, les bords de chemin, les sites industriels et les clôtures.

POUR L'ÉLIMINATION DES ESPÈCES INDÉSIRABLES DE BROUSSAILLES/PLANTES LIGNEUSES :

Pour la suppression du peuplier baumier et du saule, appliquer 100 grammes de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} par hectare.

Pour la suppression du cerisier et du peuplier faux-tremble, appliquer 150 grammes de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} par hectare.

Ajouter un agent tension-actif recommandé tel que AG-SURF*, AGRAL* 90 ou CITOWETT* PLUS à un taux de 0,2% v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Pour assurer les meilleurs résultats, on devrait appliquer l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} lorsque les espèces de broussailles et les mauvaises herbes cibles croissent activement. Dans le cas des broussailles, la couverture complète du feuillage, des rameaux et des tiges est nécessaire. Procéder au traitement après que les feuilles des espèces cibles se sont développées, mais avant qu'elles ne changent de couleur à l'arrivée de l'automne.

Ne pas traiter les broussailles qui dépassent 2,5 m de hauteur, car on risque de ne pas obtenir les résultats souhaités. Lorsque les plantes ligneuses dépassent cette hauteur, les couper et appliquer l'herbicide sur les repousses.

Note : En présence de peuplements denses ou lorsque la croissance des espèces cibles est avancée, on recommande d'utiliser la méthode d'application foliaire à haut volume.

APPLICATIONS TERRESTRES :

Application foliaire à la volée à faible volume

Appliquer sur les broussailles de façon à assurer la couverture complète du feuillage, des tiges et des rameaux en utilisant un volume de 100-500 litres par hectare, au moyen d'un appareil correctement étalonné qui assurera une couverture uniforme. Diriger le jet de façon à mouiller complètement le feuillage des plantes cibles, mais pas au point que la solution ruisselle.

Application foliaire à la volée à haut volume

Pour supprimer les broussailles et plantes ligneuses ayant jusqu'à 2,5 m de hauteur, utiliser l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} à des taux de 100-150 grammes par hectare dans une quantité suffisante d'eau pour obtenir un volume total de 1 000 litres de solution de pulvérisation. Pulvériser de façon à couvrir complètement le feuillage, les tiges et les branches en utilisant un volume pouvant aller jusqu'à 2 000 litres de solution, selon les espèces présentes, la hauteur et la densité des peuplements, et le type de matériel de pulvérisation employé. Ne pas appliquer plus de 150 grammes l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} par hectare.

Appliquer sur les broussailles jusqu'à ce que la solution ruisselle. Il faut assurer une couverture suffisante pour mouiller tout le feuillage. Pour réduire le plus possible la dérive du brouillard, on doit faire les applications à

une pression ne dépassant pas 1 400 kPa à la buse de pulvérisation. Il est conseillé d'utiliser un système de contrôle de la dérive pour réduire au minimum la dérive du brouillard.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

L'AgActives^{mc} Metcel^{mc} au taux de 20 ou 30 grammes par hectare peut être mélangé en réservoir avec la 2,4-D amine ou ester à raison de 1 kg de matière active/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessus ainsi que celles supprimées par ce taux de 2,4-D (consulter l'étiquette du 2,4-D). Ajouter un agent tensio-actif recommandé au taux de 0,2 % v/v (2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation).

Ne pas retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) pour application sur les pâturages, les parcours naturels et les surfaces non cultivées.

NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) pour application sur les cultures.

Dans le cas des applications sur les emprises, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faudrait avoir recours aux meilleures stratégies d'application disponibles qui réduisent le plus possible la dérive hors-cible par rapport au point d'application et tiennent compte notamment des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation (p. ex. qui produit des gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur par rapport au couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons indiquées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Zones tampons

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides).

Dose d'application (et utilisation) *	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :		
	Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
	0,8 m	> 1 m	
12 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
15 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
18 g m.a./ha (pâturages et grands pâturages libres)	1	1	10
60 g m.a./ha (surfaces non cultivées)	2	1	35
90 g m.a./ha (surfaces non cultivées)	3	1	45

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

** Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises lors du traitement des emprises, notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes ainsi que les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

L'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants **ne** requiert **pas** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

1. Remplir de moitié le réservoir avec de l'eau propre. Préparer un mélange d'au moins 100 litres par hectare.
2. Tout en s'assurant du fonctionnement de l'agitateur, ajouter la quantité nécessaire de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc}.
3. Continuer l'agitation jusqu'à ce que l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} soit complètement en suspension.
4. Le cas échéant, ajouter les autres herbicides.
5. Ajouter le reste de l'eau.
6. Ajouter l'agent tensioactif si nécessaire.
7. Pour les mélanges subséquents, réduire la quantité de solution restant dans le réservoir à 10 % ou moins du volume initial avant de recommencer l'opération à l'étape 1. S'il reste plus que 10% du volume de pulvérisation délayer l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} dans une petite quantité d'eau avant de l'ajouter au réservoir.
8. Si un agent antimousse est nécessaire, l'ajouter en dernier.

NOTE:

Une AGITATION CONTINUE est nécessaire pour maintenir l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} en suspension dans le réservoir et pour une application uniforme.

Utiliser le mélange de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} durant les 48 heures qui suivent sinon le produit pourrait se dégrader. Bien agiter la solution avant de recommencer l'application

Le cylindre volumétrique pour l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} sert uniquement de mesure approximative. Pour une détermination précise, il faut utiliser une balance calibrée en grammes.

DIRECTIVES D'APPLICATION:

Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement en utilisant un volume minimum de 100 litres par hectare. Utiliser un pulvérisateur bien étalonné qui assurera une bonne couverture et un épandage uniforme. Utiliser des buses à jet plat. Utiliser des tamis de 50 mailles ou plus grandes. Une agitation continue est nécessaire pour garder l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} en suspension. Éviter la double couverture et fermer les buses durant le démarrage, le virage, le ralentissement ou en arrêtant pour prévenir le sur-épandage.

CONTRÔLE DE LA DÉRIVE DU BROUILLARD :

Lors des applications terrestres à la volée, on peut réduire la possibilité de dérive du brouillard en :

- **Utilisant des buses de pulvérisation produisant de grosses gouttelettes.**
- Utilisant Radiarc* ou Nalco-Trol* ou un système ou un adjuvant équivalent pour contrôler la dérive du brouillard.
- Maintenant la buse de pulvérisation aussi bas que possible.
- Effectuant l'application lorsque la vitesse du vent est très faible.
- Lorsqu'on utilise un pulvérisateur à moteur et une lance, en ne dirigeant le jet jamais plus haut que le sommet des plantes cibles.

NOTE: Il faut faire attention de prévenir la dérive sur les plantes désirables et les terres non-cultivées.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Immédiatement après la pulvérisation, enlever minutieusement toute trace de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} dans le matériel de mélange et de pulvérisation afin d'éviter d'endommager les cultures sensibles. Suivre les instructions suivantes :

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins dix minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc}. Répéter cette étape au besoin. **NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUIT OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE VÉGÉTAUX UTILES.**
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre en ajoutant 1 litre d'ammoniaque domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire circuler cette solution dans la rampe et les boyaux, puis

rajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Faire circuler à nouveau cette solution dans les boyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.

3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant de l'eau additionnée d'un agent de nettoyage.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer à fond le réservoir avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes, en faisant circuler l'eau dans les boyaux et la rampe.

ATTENTION:

NE PAS ajouter d'eau de Javel à l'ammoniaque. Le mélange du chlore avec l'ammoniaque entraîne le dégagement d'un gaz à odeur de chlore et de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. NE PAS nettoyer l'outillage dans un espace fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Certaines populations, naturellement présentes, de quelques mauvaises herbes citées dans cette étiquette ne seront pas supprimées par l'AgActives^{mc} Metcel^{mc}, AMBER*, REFINE EXTRA*, EXPRESS*, MUSTER*, DF, ou PLUS*. Ces populations sont capables de survivre à des taux plusieurs fois supérieurs à ceux nécessaires pour supprimer les populations sensibles. Afin de retarder l'apparition cette résistance, utiliser les herbicides l'AgActives^{mc} Metcel^{mc}, AMBER*, REFINE EXTRA*, EXPRESS*, MUSTER*, DF et PLUS* en alternance avec d'autres herbicides qui agissent sur les mêmes mauvaises herbes. Éviter d'appliquer les herbicides l'AgActives^{mc} Metcel^{mc}, AMBER*, REFINE EXTRA*, EXPRESS*, MUSTER*, DF et PLUS de manière répétée dans le même champ. L'utilisation des mélanges en réservoir recommandés de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} avec le 2,4-D ou le MCPA aidera à retarder l'apparition de mauvaises herbes résistantes qui sont normalement supprimées ou réprimées par les deux herbicides, se référer à la section intitulée « Mélange en réservoir » sur l'étiquette. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local d'AgActives Crop Protection ou composer le numéro 1 800 661-8323.

- Ne pas employer sur les sols fortement variables qui ont de grands secteurs caillouteux ou arénacés, côtes érodées, ou gisements de calcium.

- Ne pas employer plus de 30 grammes par hectare par année pour les pâturages et sur les parcours naturels, les gazons grossiers et les zones non cultivées dans les provinces des Prairies, sauf pour la suppression des espèces indésirables de broussailles/plantes ligneuses.
- Ne pas appliquer l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} durant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une nappe d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer le produit aux endroits où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes, ou dans des ruisseaux, des eaux d'irrigation ou des puits.
- Ne pas appliquer sur les terres irriguées où l'eau d'aval sera employé pour irriguer l'autre terre de récolte.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation
- Ne pas mélanger, charger ou appliquer le produit à moins de 15 mètres des puits, y compris les puits abandonnés et les puits de drainage.
- Ne pas appliquer à la terre gelée où l'écoulement peut de surface peut se produire.
- Effectuer les applications uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que le brouillard de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'AgActives^{mc} Metcel^{mc} peuvent gravement endommager les cultures sensibles ou d'autres plantes non visées.
- Ne pas enlever le sol des champs traités pour l'usage sur des pelouses, dans les jardins ou pour remblayer.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sécuritaire, bien aéré, au sec et loin des autres pesticides, des engrais, des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

AgActives^{mc} et Metcel^{mc} sont des marques de commerce d'AgActives Crop Protection, une division de 3044873 Nova Scotia Company

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))